

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 05 OCTOBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00259

**PROJET RENOUVELLEMENT URBAIN RIVE DE GIER - GARANTIE D'EMPRUNT
DANS LE CADRE DE LA CONCESSION A CAP METROPOLE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 29 septembre 2020

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 112

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 116

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Christiane BARAILLER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Gilles BOUDARD, M. Lionel BOUCHER,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND,
M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI,
Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT,
M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA,
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,
M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH,
Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET représenté par Mme Marie José MAKAREINIS,
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,
M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par
Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ,

RECUEILLI EN PREFECTURE
Le 16 octobre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20201005-0202002590

DATE D'APPÊCHAGE : 16 octobre 2020

M. Marc PETIT, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN

Pouvoirs :

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

Mme Audrey BERTHEAS, Mme Catherine CHAPARD, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Jérôme GABIAUD, M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL,
Mme Eliane VERGER LEGROS

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 05 OCTOBRE 2020

PROJET RENOUVELLEMENT URBAIN RIVE DE GIER - GARANTIE D'EMPRUNT DANS LE CADRE DE LA CONCESSION A CAP METROPOLE

Dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain de l'ANRU (NPNRU) et de la convention signée le 14 mars 2019, Saint-Etienne Métropole, la commune de Rive-de-Gier et leurs partenaires ont souhaité mettre en œuvre un projet ambitieux de renouvellement urbain portant sur le centre-ville, mené parallèlement à d'autres opérations notamment d'intérêt métropolitain, et réflexions portées par la Métropole sur la commune.

La Métropole, en accord avec la commune de Rive-de-Gier, a confié la conduite de cette opération d'aménagement à la SPL Cap Métropole via une concession d'aménagement, par délibération du Bureau métropolitain du 14 février 2020.

Le bilan prévisionnel de l'opération s'élève à 19 858 127 € HT.
Celui-ci prévoit le recours à un emprunt à hauteur de 3 M€ au démarrage de l'opération.

Ainsi, Cap Métropole va contracter auprès de *La Banque Postale* un prêt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 3 000 000 €,
- Durée : 9 ans,
- Mode d'amortissement du capital : constant,
- Périodicité des échéances : trimestrielle,
- taux fixe : 0,72 %,
- frais de dossier : 0,08% du montant du prêt,
- Garantie : 80% du capital emprunté, augmenté des intérêts, intérêts de retard, commissions, frais et accessoires.

Saint-Etienne Métropole est appelée en garantie du prêt pour Cap Métropole.

La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur.

Au cas où Cap Métropole ne s'acquitterait pas de toutes les sommes devenues exigibles, Saint-Etienne Métropole s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place à première demande de La Banque Postale adressée par courrier.

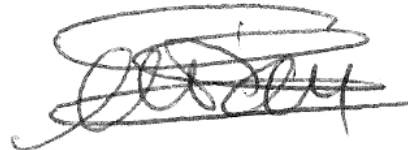
Ces garanties sont accordées en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles déterminées à l'article L2252-1 relatives au plafond de garantie (articles D1511-32 et D1511-33 du CGCT), à la division du risque (articles D1511-34 du CGCT) et au partage du risque (article D1511-35 du CGCT).

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **accorde la garantie d'emprunt sollicitée par Cap Métropole pour le prêt contracté auprès de La Banque Postale à hauteur de 80 %,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer en qualité de garant le contrat de prêt,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à intervenir et à recevoir tous pouvoirs lui permettant de procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaëil Perdriau', written over a horizontal line.

Gaëil PERDRIAU